

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, VENDREDI MATIN, 26 OCTOBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

NOUVELLE ANNONCE.

LE CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC, POUR L'ANNEE 1850,

Prêt à être vendu VENDREDI, 25 courant

SOUSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le *Calendrier Ecclesiastique de Québec*, ci-devant imprimé par M. NELSON. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie, 14, Rue Ste. Famille, du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale :

- UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,
- UNE TABLE D'INTERET, à 6 par cent,
- UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un
- TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles

On pourra se le procurer à Montréal, chez E. R. Fabre & Cie, 3, Rue St. Vincent. Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 grosse.) 21s. 6d.—Par copie, 6 sous.

STANISLAS DRAPEAU,

Québec, 22 octobre, 1849.

EDUCATION.

LES SOEURS de la CONGREGATION

RETEABILISSEMENT DE ST. ROCH DE QUEBEC.

Les sœurs de la Congrégation de St. Roch de Québec, ont l'honneur de vous annoncer que le prix de la pension des élèves a été fixé à 13 1/2 \$, par année, payable d'avance par trimestre. Demi-pension 7 1/2 \$, Pensions 10 \$, 12 \$, 15 \$, 20 \$, 25 \$, 30 \$, 35 \$, 40 \$, 45 \$, 50 \$, 55 \$, 60 \$, 65 \$, 70 \$, 75 \$, 80 \$, 85 \$, 90 \$, 95 \$, 100 \$, 105 \$, 110 \$, 115 \$, 120 \$, 125 \$, 130 \$, 135 \$, 140 \$, 145 \$, 150 \$, 155 \$, 160 \$, 165 \$, 170 \$, 175 \$, 180 \$, 185 \$, 190 \$, 195 \$, 200 \$, 205 \$, 210 \$, 215 \$, 220 \$, 225 \$, 230 \$, 235 \$, 240 \$, 245 \$, 250 \$, 255 \$, 260 \$, 265 \$, 270 \$, 275 \$, 280 \$, 285 \$, 290 \$, 295 \$, 300 \$, 305 \$, 310 \$, 315 \$, 320 \$, 325 \$, 330 \$, 335 \$, 340 \$, 345 \$, 350 \$, 355 \$, 360 \$, 365 \$, 370 \$, 375 \$, 380 \$, 385 \$, 390 \$, 395 \$, 400 \$, 405 \$, 410 \$, 415 \$, 420 \$, 425 \$, 430 \$, 435 \$, 440 \$, 445 \$, 450 \$, 455 \$, 460 \$, 465 \$, 470 \$, 475 \$, 480 \$, 485 \$, 490 \$, 495 \$, 500 \$, 505 \$, 510 \$, 515 \$, 520 \$, 525 \$, 530 \$, 535 \$, 540 \$, 545 \$, 550 \$, 555 \$, 560 \$, 565 \$, 570 \$, 575 \$, 580 \$, 585 \$, 590 \$, 595 \$, 600 \$, 605 \$, 610 \$, 615 \$, 620 \$, 625 \$, 630 \$, 635 \$, 640 \$, 645 \$, 650 \$, 655 \$, 660 \$, 665 \$, 670 \$, 675 \$, 680 \$, 685 \$, 690 \$, 695 \$, 700 \$, 705 \$, 710 \$, 715 \$, 720 \$, 725 \$, 730 \$, 735 \$, 740 \$, 745 \$, 750 \$, 755 \$, 760 \$, 765 \$, 770 \$, 775 \$, 780 \$, 785 \$, 790 \$, 795 \$, 800 \$, 805 \$, 810 \$, 815 \$, 820 \$, 825 \$, 830 \$, 835 \$, 840 \$, 845 \$, 850 \$, 855 \$, 860 \$, 865 \$, 870 \$, 875 \$, 880 \$, 885 \$, 890 \$, 895 \$, 900 \$, 905 \$, 910 \$, 915 \$, 920 \$, 925 \$, 930 \$, 935 \$, 940 \$, 945 \$, 950 \$, 955 \$, 960 \$, 965 \$, 970 \$, 975 \$, 980 \$, 985 \$, 990 \$, 995 \$, 1000 \$.

Le blancissage et les lits sont à la charge des parents.

Avis Public.

Le Soussigné, en conformité à un Acte passé dans la dernière Session de la Législature, a transporté le Bureau d'Enregistrement du Comité de l'Islet, en la Paroisse de l'Islet.

J. D. LEVINE, Régistrateur.

Le 11 Octobre 1849.

Messieurs les Rédacteurs du *Canada* et du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer, une fois seulement, ce leur journal cet avertissement.

Les personnes qui désireraient louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourront s'adresser à A. DURAND, Trésorier.

Québec, 8 Oct. 1849.

IMPORTANT

POUR LES MARCHANDS.

Le propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie informe MM. les marchands et autres, que par suite d'arrangements, il publiera sommairement toutes les ventes par échantillon, qui se feront en cette ville. On s'adresse au bureau du Journal, 14, rue Ste. Famille, haute-ville, Québec.

Prix : 12s. 6d. par année.

Québec, 8 oct. 1849.

A Vendre ou à louer.

Un superbe emplacement, situé sur les Glacis, du côté sud de la Rue St. Jean, adjoint aux terrasses du gouvernement. Les personnes qui désirent l'acheter ou le louer pour y bâtir devront s'adresser à ce bureau.

Québec, 19 sept. 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr.

Québec 4 juin 1849.

ALLOCATION

de Mgr. l'Archevêque de Paris à l'ouverture du Concile.

Vénérables Pères et collègues bien-aimés,

Messieurs et chers Coopérateurs.

Dieu exauce en ce moment un de nos vœux les plus ardents et les plus anciens. Qu'il en soit à jamais béni. Le premier besoin de notre cœur, plein de joie et d'espérance, est de s'élever vers l'auteur et le consommateur de tout bien ; nous le remercions de nous avoir tous conduits comme par la main dans cette assemblée. Nous le prions d'achever son œuvre en demeurant, selon sa promesse, au milieu de nous, et nous éclairant de sa lumière, en nous donnant son esprit de sagesse et de force, afin que l'Eglise et la société, agitées à la fois par de si violentes tempêtes, puissent trouver peut-être quelque remède dans cette réunion, dont l'importance serait déjà assez grande quand même elle ne ferait que marquer le premier pas dans cette voie ancienne, mais nouvelle aujourd'hui, où la Providence nous fait entrer. Oui, nos Conciles peuvent, en faisant le bien de l'Eglise, coopérer aussi d'une manière efficace au salut de la société. On a beau vouloir séparer ces deux cités, nier les rapports qui nous unissent, les proclamer absolument indépendantes l'une de l'autre : Vains efforts, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il faut à la société temporelle comme à la spirituelle une base divine et que, semblables à deux grands arbres distincts, mais unis par les mêmes racines, ces deux sociétés vivent des mêmes principes et n'ont qu'une même sève. On ne l'a que trop vu. La sagesse humaine avait voulu édifier à elle seule la cité terrestre. Elle se glorifiait des combinaisons savantes qu'elle avait trouvées. Elle montrait avec orgueil ses armées, ses remparts, les progrès de son industrie, l'abondance de ses richesses. En un clin d'œil cette force matérielle s'est évanouie. Au premier souffle de la tempête tout s'est écroulé, et ce n'est pas seulement un empire, la forme d'une société qui a péri ; non, mais l'orage ayant mis à nu les fondements mêmes des Etats, on a vu que ces fondements étaient minés et qu'on était menacé d'une ruine totale et d'une complète dissolution.

La leçon a été sévère ; elle a été comprise. Les cœurs les plus attachés à la terre se sont tournés vers le Ciel. Semblables au marinier près d'être englouti par les flots, dans la détresse ils ont invoqué Dieu, la force de son bras, le secours de sa religion.

La religion est donc la vie des sociétés humaines. Avec elle la paix, l'union des cœurs, la liberté véritable, la dignité de l'homme, l'amour et la défense des faibles, le dévouement, l'esprit de sacrifice, le soulagement de toutes les misères ; dans les loix la vérité, dans les pouvoirs la justice, dans les citoyens le respect de l'autorité. Sans elle, l'égoïsme, le feu des passions, la soif des jouissances, le mépris dans les grands, la haine dans les petits, les discordes civiles, les guerres fratricides, plus de liens entre les hommes, plus de respect, plus d'ordre possible, plus de société.

Or, l'Eglise, c'est la société religieuse constituée, c'est la religion divine elle-même pratiquée. Que l'Eglise perde de sa force, et aussitôt l'influence de la religion s'affaiblit. Restaurer l'Eglise dans les mœurs et la discipline, c'est donc, en rendant à la religion toute sa force, travailler en même temps à la restauration de la société.

Il y a plusieurs siècles que, par un déplorable vertige, des conducteurs des peuples se sont efforcés d'entraver l'Eglise, de miner sa constitution, de diminuer son influence. On sait maintenant où cette marche a conduit le monde ; puisse-t-elle être à jamais abandonnée ! Ils avaient peur de l'Eglise : ils la divisait pour l'affaiblir ; ils la séparaient autant qu'ils pouvaient de ses chefs ; ils isolaient ses membres les uns des autres ; ils redonnaient surtout ces réunions où elle répare ses forces, corrige les abus, fortifie en discipline, et, par l'action de son admirable hiérarchie, resserre les liens de son unité.

Cette assemblée est une preuve vivante que les temps sont changés, et que plus de sagesse régit dans les conseils de ceux qui président aux destinées de la patrie. Montrons-nous reconnaissants, vénérables Pères et chers Coopérateurs, et, en travaillant ici au bien de l'Eglise, travaillons du même coup au bien de la société.

Il est un point essentiel que nous ne perdrons pas de vue dans ce Concile : dans l'impossibilité de guérir à la fois tous nos maux, votre sagesse a dû s'attaquer d'abord à celui qui semblait le plus étendu et le plus dangereux. Il vous a paru que ce mal était le plus grave.

L'autorité dans les âmes, cet assaiblissement est au fond la grande maladie des temps modernes. Les sociétés se dissolvent faute de croire à l'autorité, de l'aimer et de la respecter. Dans l'Eglise, on y croit sans doute, mais on ne la respecte pas toujours. Le vent du siècle a aussi soufflé sur nous il a apporté ses semences funestes, des herbes folles ont poussé jusque dans le champ du père de famille ; il faut les arracher au plus tôt. Nous ne voulons pas qu'elles infectent de plus en plus. Heureusement notre constitution est divine et l'Eternel est avec nous. Pour être forte et florissante, l'Eglise n'a besoin que d'être libre, c'est à dire d'être elle-même.

Vous allez ici, vénérables Pères et collègues bien-aimés, resserrer étroitement les liens de subordination, d'amour, de respect qui nous unissent tous au siège apostolique. Ce Siège a été un moment pour le Pontife bien-aimé qu'il l'occupe, nous ne saurions l'oublier, semblable à cette colonne où le Christ fut conspué et flagellé ; puissent l'expression de nos sentiments apporter quelque soulagement à sa douleur ! L'autorité universelle du chef de l'Eglise, émanation et représentation de celle de Jésus-Christ, est ici-bas la base et la racine de toute autorité spirituelle. C'est le premier anneau qui soutient toute la hiérarchie ; c'est la pierre fondamentale sans laquelle l'édifice entier s'écroulerait.

Vous rétablirez ensuite la périodicité de ces saintes assemblées dont l'interruption si prolongée a été la cause de tant de maux. Les conciles sont la force et l'unité vivante de l'Eglise. Ils rappellent avec autorité les loix anciennes ; ils donnent aux loix nouvelles que les Evêques croient nécessaire de porter plus de force et de vigueur. Déposés aux pieds du Souverain-Pontife, leurs décrets, déjà obligatoires par eux-mêmes, et tant qu'il ne sont contraires ni aux loix générales de l'Eglise ni aux constitutions du Saint-Siège acquièrent par sa confirmation et sa bénédiction un caractère plus vénérable encore.

Le rétablissement des Synodes est comme une conséquence des Conciles provinciaux. Ils représentent l'unité diocésaine. L'autorité des Evêques s'y appuie sur l'union des cœurs et sur une sainte communauté de pensées et de sentiments qui assurent l'amour, et le respect : c'est

dans le sein du Synode que chaque Evêque de la province, conformément aux prescriptions du saint Concile de Trente, promulguera d'ordinaire les résolutions arrêtées par le Concile provincial.

Vous aurez aussi, sans doute, dans cette première assemblée, à rappeler à ceux qui semblent l'oublier quelquefois que le gouvernement de l'Eglise appartient aux Evêques. Ils sont les chefs du clergé et des fidèles. Les Chapitres leur apportent le secours de leurs prières et de leurs conseils. Les Curés les représentent à la tête des divers troupeaux disséminés sur toute l'étendue du diocèse. Les prêtres sont tout à la fois leurs enfants, leurs frères et leurs coopérateurs. Définissons tous ces admirables rapports. Quoi de plus beau et de plus solide constitution qui unit dans un même esprit tout la paroisse au diocèse, le diocèse à la métropole, et la métropole à la mère et à la maîtresse de toutes les Eglises, et qui ne fait qu'un cœur qu'une âme du Pontife suprême, des Evêques, des prêtres et des fidèles.

Des erreurs qui attaquent les fondements mêmes de toute religion et de toute société devront attirer la juste sévérité et la réprobation du Concile. Quelques-unes de la justice ; d'autres attaquent les principes de la charité. Quelques mystiques qui pénètrent dans nos diocèses particulièrement doivent être l'objet de notre vigilance.

L'unité des esprits et des cœurs doit amener l'unité extérieure. Elle est, grâce à Dieu, complète dans la foi, en ce qui touche le clergé de notre province ecclésiastique. Mais la force de l'autorité demande qu'elle se trouve aussi dans les rites et les cérémonies. Vous travaillerez à l'y rétablir ; vénérables frères, en vous efforçant de donner, s'il est possible, à nos diocèses des statuts communs qui tireront de votre accord une grande autorité.

Pour être respectée, toute l'autorité a besoin d'être réglée. L'arbitraire est un expédient, ce n'est pas une force. L'esprit et les institutions de l'Eglise le reposent à la fois. Vous vous proposez de chercher dans cet esprit et dans ces institutions ce qui peu le mieux assurer à vos jugements l'équité, et à tous vos gouvernements la sagesse, la force unie à la modération et à la miséricorde.

L'Eglise, vous le savez, vénérables et bien-aimés Confrères, a toujours tiré un lustre particulier de la science de ses ministres. Aujourd'hui cette science doit être plus forte et plus étendue, à cause des circonstances au milieu desquelles nous vivons. Nous ne sommes plus dans ces temps de foi où les éléments des connaissances divines pouvaient suffire au prêtre pour faire honorer son caractère. Le développement, nous plusieurs rapports, de l'esprit humain, la diffusion de certaines lumières vraies ou fausses, la nature même des attaques que l'incrédulité dirige contre la religion, lui font une nécessité plus grande que jamais de s'instruire. Vous verrez s'il n'y aura pas quelque amélioration à apporter dans les études ecclésiastiques. Former des prêtres savants autant que pieux à l'Eglise, c'est assurer de la meilleure manière l'action salutaire de l'Eglise, c'est travailler au bien commun, c'est faire ce qu'il a peut-être en ce moment de plus important.

Les plus grands maux de la société viennent de la mauvaise éducation des enfants : mauvaise éducation dans la famille et trop souvent mauvaise éducation dans l'école. Portons aussi de notre côté notre sollicitude. Travaillons de plus en plus à